



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13.04.2023

1. Contrat de territoire Sud Alsace avec la CEA.

Le Conseil Municipal approuve et autorise Mr le Maire à signer le contrat précité dont les éléments essentiels sont :

- Enjeu d'attractivité : favoriser le développement de l'économie présentiel du territoire
- Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire
- Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace

2. FINANCES : vote des taxes.

Le Conseil Municipal précise que les taux « part communale » n'ont pas évolué depuis l'année 2011.

Afin de pouvoir faire face aux multiples augmentations des frais de fonctionnement et dans le cadre du financement des investissements envisagés, le Conseil Municipal a décidé de réviser les taux.

En conséquence, les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale seront relevés de 2 %.

3. PERSONNEL

➤ Emplois saisonniers 2023

A l'instar des années précédentes, deux agents communaux contractuels à 35h00 hebdomadaire pourront être embauchés durant la période estivale pour aider le service technique à tondre, désherber, arroser....

➤ Personnel mis à disposition par l'association la CLEF

Afin de pallier les absences de personnel au périscolaire, l'association la CLEF mettra à disposition un animateur dès le 02 mai prochain.

4. FINANCES : votes des Compte de gestion et Compte Administratif 2022

Le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor Public à la clôture de l'exercice.

Il doit être strictement identique au compte administratif, issu de la comptabilité de la commune.

Pour 2022 les comptes ont été arrêtés ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	617 721,98
	Réalisé :	216 587,68
	Reste à réaliser :	47 600,00
Recettes	Prévu :	617 721,98
	Réalisé :	243 378,05
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 176 328,19
	Réalisé :	656 905,66
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 176 328,19
	Réalisé :	1 296 031,61
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	26 790,37
Fonctionnement :	639 125,95
Résultat global :	665 916,32

4. FINANCES : Affectation des résultats

Les résultats seront affectés de la façon suivante, compte tenu des restes à réaliser :

RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT au 31/12/2022 : EXCÉDENT	639 125.95 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	20 809.63 €
RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTÉ (002)	618 316.32 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	26 790.37 €

5. FINANCES : Vote du budget 2023

Le Conseil Municipal vote le budget 2023 ainsi :

Investissement

Dépenses : 1 109 741,46

Recettes : 1 157 341,46

Fonctionnement

Dépenses : 1 387 513,49

Recettes : 1 387 513,49

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 157 341,46 (dont 47 800,00 de RAR)

Recettes : 1 157 341,46 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 387 513,49 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 387 513,49 (dont 0,00 de RAR)